

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 13 octobre 2014 à 20h00

Présent(e)s:

M. Alain Forestier, Président

Mmes Dominique Bernardet, Myriam Delavy, Annick Deshayes, Véronique

Hirsch et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales

MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Lionel

Courbat, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Jean-Louis Kaiser,

conseillers municipaux

MM. Potter van Loon, Maire

Guy Lavorel, Adjoint

Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusé(e)s:

Mme Stéphanie Downing

MM. Joseph Menu et Stéphane Sizonenko

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications de la Mairie
- 4. Présentation du projet de budget pour 2015
- 5. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2015
- 6. Propositions individuelles et questions.

M. Forestier, Président, ouvre la séance à 20h00 et donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Forestier informe que la Mairie et le Conseil municipal ont reçu 2 courriers dont il donne lecture.

Lettre-pétition d'habitants du quartier des Crêts : M. Forestier lit ce courrier, signé par 61 habitants, qui fait part de problèmes de circulation et de sécurité des piétons dans le quartier des Crêts (voir copie en annexe).

M. van Loon rappelle que cette zone est concernée par le plan de circulation de Troinex. La Mairie demandera un rapport de la police et de la Poste au sujet de l'accident mentionné. Elle demandera également au bureau d'ingénieurs en charge de ce dossier d'étudier si des mesures provisoires peuvent être rapidement mises en place. Par contre, des mesures d'aménagement plus importantes demandent réflexion. Par ailleurs, des courriers seront envoyés aux entreprises actives sur les chantiers des villas en construction dans ce quartier pour rappeler les obligations de leurs employés, notamment le respect des espaces alentours tant pour les règles de circulation que de parking.

Lettre de Mme Nelly Iglesias concernant différentes questions d'aménagement du territoire et de circulation : le Président donne lecture de ce courrier (voir copie en annexe), puis passe la parole à M. van Loon.

M. le Maire indique tout d'abord qu'une réponse écrite sera bien sûr adressée à Mme Iglesias, ce qui prendra un peu de temps compte tenu des nombreux sujets abordés. Cependant, il souhaite déjà apporter quelques éléments de réponse :

- Une bonne partie des remarques ou des questions contenues dans ce courrier relèvent de compétences cantonales, de sorte que la commune ne pourra pas y répondre ou prendre position.
- Zone agricole spéciale (ZAS): il n'est pas exact de parler de « future ZAS » puisque cette zone existe et qu'elle est le résultat d'un choix du canton de Genève, dans l'application de la loi fédérale, de créer 3 zones agricoles spéciales dans notre canton.
- Les griefs adressés à M. Alexandre Cudet, Vice-Président de la Fondation pour les zones agricoles spéciales, ne sont pas fondés. En effet, le Conseil de cette Fondation est composé de nombreuses personnes qui représentent les communes concernées et les autorités cantonales ; les décisions ne sont donc pas prises par M. Cudet, mais par la majorité des membres du Conseil. M. van Loon rappelle, en passant, que la commune avait proposé la création d'un syndicat d'améliorations foncières et que cela n'a pas été accepté pour l'instant, notamment en raison du préavis négatif du Service de l'agriculture.
- Concernant l'impact sur la nappe phréatique, un courrier sera adressé au service cantonal compétent pour poser les différentes questions et la réponse sera transmise à Mme Iglesias.
- La problématique des surfaces d'assolement est de la compétence des autorités fédérales et aucun projet ne peut se réaliser sans l'accord de ces dernières s'il touche une surface d'assolement qui n'est pas remplacée. M. van Loon cite à titre d'exemple le projet de caserne intercommunale pour les pompiers de Troinex et Veyrier qui est actuellement bloqué par les autorités fédérales pour cette raison. Le taux des surfaces d'assolement est donc scrupuleusement respecté.
- Projet de plan directeur communal : la procédure en vue de l'adoption de ce projet suit normalement son cours. Ce dossier est actuellement examiné par les services de l'Etat et il a été soumis à la commission cantonale d'urbanisme. Il sera ensuite présenté à la population dans le cadre d'une enquête publique, elle-même précédée d'une séance d'information publique.
- Route des Tournettes: la circulation et les chemins à sens unique dans le secteur de la ZAS sont le fruit d'un accord avec la commune de Veyrier et c'est la Mairie de Troinex qui a pris l'initiative de demander que des APM de Veyrier fassent régulièrement des contrôles.
- La Mairie n'a pas connaissance d'un projet de parking pour les poids lourds à la route des Tournettes.
- Ecole canine : il y a effectivement un projet d'école canine qui est en cours et qui est en attente de la

réponse du département suite au dépôt d'ume demande d'autorisation de construire. La commission des finances et le Conseil municipal sont entrés en matière pour aider la société canine qui souhaite mettre en place ce projet.

- Fermeture de la douane de Pierre-Grand : la commune a effectivement fait une demande pour une fermeture nocturne uniquement de cette douane, ceci pour des raisons de sécurité. Les communes voisines, suisses et françaises, ont cependant donné un préavis négatif et la Mairie n'a pas encore reçu de réponse des autorités fédérales.
- Invitation aux réunions : c'est à la demande de la Mairie qu'une séance réunissant les propriétaires et les entreprises localisés dans la ZAS a été organisée en mars 2013, dans cette salle, par l'Office de l'urbanisme. Mme Iglesias était présente, mais a quitté la réunion avant la fin, et M. van Loon ne comprend pas ce procès d'intention.

Autre communication du Bureau :

Dates des séances du Conseil municipal pour 2015 : M. Forestier rappelle que les membres du Conseil ont reçu le calendrier des séances prévues en 2015, à savoir : les lundis 9 février, 16 mars, 20 avril, 11 mai, le mardi 2 juin (séance d'installation du nouveau CM, date fixée par le Conseil d'Etat), les lundis 15 ou 22 juin (dates de réserve), 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre et 7 décembre.

Mme Schneider-Bidaux revient sur la question du parking pour des remorques et des poids lourds mentionné dans le courrier de Mme Iglesias. M. von Loon confirme qu'il n'est pas question de construction d'un parking pour des poids lourds dans le secteur de la ZAS.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter van Loon, Maire:

Election de M. Jacques Magnenat au poste d'adjoint et prestations de serment : M. van Loon adresse ses vives félicitations à M. Magnenat pour son élection du 28 septembre dernier et le remercie d'ores et déjà de se mettre à nouveau au service de la commune. Il annonce que M. Magnenat prêtera serment devant le Conseil d'Etat le mercredi 5 novembre prochain et qu'il entrera donc en fonction dès qu'il sera assermenté. M. le Maire informe par ailleurs que le Conseil d'Etat a fixé les dates suivantes pour les prestations de serment des nouvelles autorités communales en 2015 :

- Prestations de serment des magistrats communaux : vendredi 29 mai à la cathédrale de Saint-Pierre
- Séance d'installation des conseils municipaux des communes genevoises : mardi 2 juin 2015.

Aménagement d'un abri-bus à la route d'Annecy : M. van Loon a le plaisir d'annoncer que les travaux d'aménagement d'un abri-bus à la route d'Annecy et de plantation d'une haie sont pratiquement terminés. L'abri-bus a été mis en place comme prévu mardi passé 7 octobre et les autres aménagements, notamment la plantation de la haie devant le mur en béton qui a été nettoyé de ses graffitis, sont pratiquement terminés.

Eclairage du chemin de Roday: la pose de deux nouveaux candélabres, qui seront placés sur le tronçon « route de Moillebin - ch. Lullin » du chemin de Roday, a été commandée aux SIG et secteur sera donc prochainement mieux éclairé.

Pour ce qui est de l'éclairage de l'abri-bus de la route de Moillebin (à l'arrêt « Troinex-Ville), la Mairie reçu des offres pour deux solutions différentes : éclairage normal au moyen du réseau des SIG ou éclairage au moyen d'un candélabre solaire. Cependant, compte tenu du coût assez élevé de ces deux variantes, le projet sera soumis à la commission des travaux lorsque celle-ci se réunira pour parler également de la demande d'éclairage du sentier des Eclaireurs.

Résultat des comptages des radars « Visispeed » du TCS et des contrôles radar de la police : M. van Loon donne connaissance des résultats des relevés de vitesses effectués par les radars loués au TCS en juin et en septembre dernier (voir document annexé). Il informe par ailleurs le Conseil qu'à la demande de la Mairie, l'Etat-major de la police a communiqué les dates et les résultats des contrôles effectués au moyen des 3 radars fixes se trouvant sur la commune (entre mars 2014 et août 2014) et d'un radar mobile placé un jour du mois de mai à la route de Pierre-Grand. Au total, 199'932 véhicules ont été contrôlés, 1195 ont fait l'objet d'une amende d'ordre, 52 d'une dénonciation et il y a eu 18 délits relevant du Ministère Public.

Aménagement de « STOP » aux sorties de deux parkings : suite à des remarques et demandes que la Mairie a reçues des usagers et de parents d'élèves, des signalisations « STOP » vont être mises en place prochainement aux deux emplacements suivants, afin d'améliorer la sécurité :

- A la sortie du parking souterrain de la place de la Mairie, avant le trottoir. Un revêtement de couleur sera par ailleurs mis en place sur la zone réservée aux piétons.
- A la sortie du parking de la salle des fêtes, afin de mieux marquer la limite avec la route de Moillebin.

Projet d'immeubles aux Saussac : bien que l'autorisation de construire ne soit toujours pas délivrée, la Mairie a procédé avec le bureau d'architectes aux appels d'offres pour les principaux corps de métiers. Les soumissions sont rentrées il y a un mois environ et l'architecte et les ingénieurs ont procédé à leur analyse, puis ont présenté leur pré-rapport d'adjudication à l'Exécutif la semaine passée. Il sera donc possible, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire, de procéder prochainement à l'adjudication des travaux et au vote du crédit de construction. A cet effet, la séance de la commission « travaux et bâtiments » du 3 novembre à 18h30 sera consacrée essentiellement à la présentation du crédit de construction par les architectes et, si le préavis de la commission est favorable, le vote du crédit sera à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 10 novembre.

Communications de M. Guy Lavorel, Adjoint :

Festival Assemblage'S des 3, 4 et 5 octobre : M. Lavorel félicite et remercie vivement les organisateurs de la 3^{ème} édition de ce festival, qui a à nouveau rencontré un très beau succès. Plus de 1700 personnes ont assisté aux différents spectacles présentés durant ces 3 jours. Des remerciements particuliers sont adressés à M. Patrick Hess, président du Comité d'organisation. Les conseillers sont invités à réserver d'ores et déjà les dates du Festival 2015, qui aura lieu du 2 au 4 octobre 2015.

Marché campagnard du 4 octobre : ce marché, qui s'est déroulé sous le soleil, a rencontré un beau succès et M. Lavorel remercie les conseillers municipaux qui sont venus aider au stand de fruits et légumes, ainsi que pour la mise en place et les rangements. Il adresse également des remerciements au personnel communal pour l'organisation, à toutes les personnes qui ont tenu un stand, ainsi qu'à l'Amicale des pompiers qui s'est occupée de la buvette et de la restauration, toujours très appréciés.

Concert à la Ferme Rosset : mardi 14 octobre à 20h30 aura lieu un concert de piano à la Ferme Rosset. Un duo, Pia Bose et Antonio Pastor, joueront des œuvres de Mozart, Brahms ou encore Gershwin.

Comité du bicentenaire de Troinex : M. Lavorel rappelle qu'un comité qui sera chargé d'organiser les festivités du 200ème anniversaire de la commune, en 2017, a été formé et que la Mairie propose que deux membres du Conseil municipal en fassent partie. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès du secrétariat assez rapidement, la première séance de ce comité étant prévue à mi-novembre.

4. Présentation du projet de budget 2015

Le Président passe la parole à M. van Loon qui donne lecture de larges extraits du document de présentation du projet de budget 2015 proposé par la Mairie (voir document en annexe).

Ce projet de budget est équilibré et présente un montant des recettes de CHF 8'859'396 et un montant de charges de CHF 8'838192.-, soit un excédent de recettes de CHF 21'204. Il sera étudié par la commission des finances le 27 octobre prochain.

Mme Schneider-Bidaux pose deux questions :

- Elle a pris connaissance d'une publication dans la FAO concernant un « la construction d'un pavillon avec restaurant » au chemin Lullin. M. van Loon répond qu'il s'agit de la prolongation de l'autorisation de construire pour le projet de club-house de la zone sportive.
- Elle a également constaté dans la FAO que les demandes d'autorisations de construire pour l'aménagement de zones 30 km/h a été publiée, mais que le chemin de Saussac n'y figure pas. M. le Maire pense qu'il s'agit d'une erreur et la Mairie vérifiera.

5. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2015

M. Forestier rappelle quels sont les critères à respecter pour cette nomination (être électeur/trice de la commune, être âgé/e de moins de 70 ans et respecter une juste répartition entre les diverses

tendances politiques), puis il communique les dates des votations et élections prévues en 2015 :

8 MARS 2015 - Votation populaire

19 AVRIL 2015 - Élection des Conseils municipaux et 1er tour de l'élection des exécutifs communaux

10 MAI 2015 - Second tour de l'élection des exécutifs communaux

14 JUIN 2015 - Votation populaire

18 OCTOBRE 2015 - Élection du Conseil national et premier tour de l'élection du Conseil des Etats

8 NOVEMBRE 2015 - Second tour de l'élection du Conseil des Etats

29 NOVEMBRE 2015 - Votation populaire

Le Président énumère ensuite les candidatures proposées qui tiennent compte du tournus habituellement respecté :

Présidente : Mme Dominique Bernardet (PLR)

Suppléante de la présidente : Mme Véronique Hirsch (HP)

Vice-président : M. Fabrice Calame (V)

Suppléant du vice-président : M. Jean Berthet (TA)

Le Conseil municipal approuve ces nominations à l'unanimité, moins 3 abstentions obligatoires.

6. Propositions individuelles et questions

Soirée du Conseil municipal du 3 octobre : Mme Bernardet remercie la Mairie pour l'invitation à la soirée du 3 octobre dernier, mais elle regrette que seulement 11 membres du Conseil étaient présents. Elle se souvient que la participation était beaucoup plus importante par le passé, lors d'autres sorties, et elle demande s'il ne faudrait pas revoir la formule et par exemple organiser un « vrai » repas. MM. van Loon et Lavorel ne sont pas opposés à de nouvelles propositions, mais ils rappellent que cette soirée est organisée depuis la création du Festival Assemblage'S et que c'est une manière de soutenir cette manifestation. Auparavant, le Conseil allait assister à la Revue genevoise et il n'y avait pas toujours plus de monde. M. van Loon ajoute que cette année, la Mairie a invité les membres des autorités de la commune française de Bossey dans le but de mieux faire connaissance avec nos voisins et que les 12 personnes qui étaient présentes ont beaucoup apprécié cette initiative et cette soirée.

Pollution du ruisseau des Marais et de la Drize : Mme Schneider-Bidaux a appris qu'il y a eu, il y a quelques semaines, une pollution de ces cours d'eau entraînant la disparition de nombreux poissons et elle demande si la Mairie a des informations. M. van Loon répond par la négative, mais il demandera des informations au service concerné.

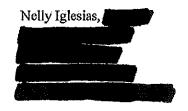
Levées des déchets verts : M. Botbol s'informe concernant un retard dans la levée des déchets verts la semaine passée. M. Niederhauser répond qu'il s'agit d'un retard exceptionnel dû à un problème technique, mais qu'il n'y a pas de changement dans les jours de levées.

Festival Assemblage'S: M. Duquesne, qui est membre de l'association, souligne le magnifique succès de la troisième édition. Ce succès est dû au sérieux de l'organisation et à l'enthousiasme des nombreux bénévoles qui s'engagent pour cette manifestation qui est désormais sur de bons rails.

Haie située à côté de courts de tennis: M. Duquesne demande des informations concernant cette haie qui a été coupée. M. Niederhauser répond que la Mairie a donné suite à plusieurs demandes du comité du tennis-club qui trouvait que cette haie était gênante et source de problèmes (courts glissants et toujours sales, etc.). Aussi, cette année la haie a pu être coupée par la protection civile qui cherche toujours du travail pour effectuer des exercices, ce qui a permis de limiter les coûts pour la commune. M. Botbol, ancien président du tennis, rappelle que si le club a l'intention de poser des bâches sur les grillages, il y a un risque d'abîmer ces grillages en cas de vents violents. M. Lavorel confirme que le président actuel du tennis-club a été rendu attentif à ce risque et il ajoute que la protection civile a été très satisfaite de faire cet exercice.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h45.

Le Président Alain Forestier Le secrétaire Olivier Niederhauser



COMMUNE DE TROINEX Reçu le 2.4 SEP. 2014 MAIRE ADJOINT 1 S.G. ADJOINT 2

Par porteur

Monsieur le Maire Potter van Loon Conseil Municipal de Troinex p.a. Mairie de Troinex Grand-Cour 8 CH-1256 Troinex

Troinex, le 23 septembre 2014

Concerne: Lettre ouverte au Maire et au Conseil municipal de Troinex

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseils Municipaux,

Par la présente, je me permets de m'adresser à vous en relation avec des thèmes dont vous êtes en charge concernant la commune de Troinex, suite à mon entretien téléphonique du 22 courant avec Monsieur le Conseiller Municipal Alain Forestier. En tant que résidente et contribuable sur la commune de Troinex, je souhaiterais vous faire part de mes suggestions et propositions à ce sujet, et tenter ainsi de résoudre certaines difficultés auxquelles ma famille et moi-même sommes confrontées aujourd'hui.

Les thèmes que je souhaiterais aborder avec vous sont les suivants :

- 1. Zone Agricole Spéciale (ZAS);
- 2. Route des Tournettes
- 3. Ecole canine
- 4. Fermeture de la frontière de Pierre-Grand
- 5. Convocation aux réunions

1. ZAS

1.1 Bref descriptif de la situation légale

La planification de l'aménagement du territoire, y compris de la ZAS, fait l'objet du plan directeur communal qui est actuellement à l'étude auprès de l'Office cantonal de l'urbanisme. Ce plan directeur communal a été établi à l'initiative des autorités communales troinésiennes et prévoit les grandes lignes directrices de l'aménagement du territoire de la commune pour les prochaines années. Avant de vous faire part de mes suggestions et point de vue en lien avec la ZAS, il m'a paru opportun dans un premier temps de présenter un bref exposé de la situation légale en matière d'aménagement du territoire, plus particulièrement concernant la zone agricole.

En vertu de l'article 20 alinéa 1 de la Loi genevoise d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), la zone agricole est destinée à l'exploitation agricole ou horticole. Ne sont autorisées en zone agricole que les constructions et installations qui : a) sont destinées durablement à cette activité et aux personnes l'exerçant à titre principal ; b) respectent la nature et le paysage ; c) respectent les conditions fixées par les articles 34 et suivants de l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT).

L'article 34 alinéa 1 OAT prévoit que sont conformes à l'affectation de la zone agricole les constructions et installations qui servent à l'exploitation tributaire du sol ou au développement interne, ou qui sont – dans les parties de la zone agricole désignées à cet effet conformément à l'art. 16a al. 3 LAT, comprendre ici la ZAS – nécessaires à une exploitation excédant les limites d'un développement interne et qui sont utilisées pour : a) la production de denrées se prêtant à la consommation et à la transformation et provenant de la culture de végétaux et de la garde d'animaux de rente; b) l'exploitation de surfaces proches de leur état naturel.

Lors de l'élaboration de plans directeurs, les principes énoncés aux articles 1 et 3 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) doivent être pris en compte. En particulier, la Confédération, les cantons et les communes veillent à assurer une utilisation mesurée du sol. Ils soutiennent par des mesures d'aménagement les efforts qui sont entrepris pour protéger les bases naturelles de la vie, telles que <u>le soi</u>, l'air, <u>l'eau</u> la forêt et <u>le paysage</u> (article 1 alinéa 2 lettre a LAT). Les autorités chargées de l'aménagement du territoire doivent : a) réserver à l'agriculture suffisamment de <u>bonnes terres cultivables</u>; b) veiller à ce que les constructions prises isolément ou dans leur ensemble ainsi que <u>les installations s'intègrent dans le paysage</u> (article 2 alinéas 1 et 2 LAT).

Les autorités chargées de l'aménagement du territoire veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans (article 4 alinéa 2 LAT).

Une juste indemnité est accordée lorsque des mesures d'aménagement apportent au droit de propriété des restrictions équivalant à une expropriation (article 5 alinéa 2 LAT).

En l'occurrence, la création d'une ZAS à Troinex implique la destruction d'un biotope naturel tel que la plaine de Troinex avec sa zone de verdure et son bassin versant du ruisseau des Marais en vue de la convertir en une zone agro-industrielle ne présentant plus les caractéristiques d'une réelle « zone agricole ». Il s'agit en fait de dénaturer un espace dédié à l'agriculture en faveur d'une soi-disant « zone agricole spéciale », équivalant à détruire l'une des rares zones agricoles qui restent encore sur le Canton de Genève afin de l'industrialiser. Pour ces motifs, il est évident que la ZAS prévue dans le

secteur Veyrier-Troinex ne respecte pas les principes légaux susmentionnés, notamment parce que de bonnes terres cultivables sont détruites pour laisser place à une zone industrielle, qui ne s'intègre absolument pas dans le paysage agricole environnant.

D'ailleurs, la Commission d'urbanisme du Canton de Genève avait déjà relevé par le passé dans une étude que je peux mettre à votre disposition en cas de demande, que l'implantation de ZAS dans les secteurs maraîchers de la plaine de l'Aire et de <u>Veyrier-Troinex</u> ne paraît pas justifiée puisqu'il est paradoxal d'installer des serres destinées à la production hors-sol — c'est-à-dire à bétonner purement et simplement les terres agricoles existantes — sur d'excellentes terres maraîchères de la campagne genevoise. Les ZAS traduisent une activité agro-industrielle, dont la localisation trouverait plus de pertinence à proximité d'une zone industrielle où elles pourraient profiter de certaines infrastructures et ne pas détruire les zones agricoles encore existantes du Canton de Genève.

De surcroît, si nous laissons construire des milliers de mètres carrés de ZAS dans le secteur Veyrier-Troinex, il ne sera plus possible un jour de réutiliser ces terrains bétonnés à d'autres fins que de l'industrie, car la revalorisation de terrains bétonnés industriels nécessiterait de détruire une épaisse couche de béton et de réaliser des travaux de dépollution du sol, coûteux et fastidieux.

Je tiens à relever que diverses critiques ont jailli parmi les députés fédéraux à propos de la mise en place de ZAS en Suisse. Ces députés n'ont probablement pas encore eu vent du cas du Canton de Genève mais cela pourrait rapidement s'ébruiter.

1.2 Etat de situation dans le secteur Veyrier-Troinex

Actuellement, il a déjà été construit un bâtiment industriel avec des citernes gigantesques couvrant une surface de plusieurs milliers de mètres carrés faisant partie du projet de ZAS dans le secteur de Veyrier-Troinex. La demande d'autorisation de construire relative à cette construction industrielle en pleine zone agricole porte le numéro DD 104028 (et a été complété par une autre procédure dont le numéro est le 105650) et concerne la parcelle numéro 10'024 sise sur la commune de Veyrier — jouxtant et empiétant sur la commune de Troinex -, propriété de Monsieur Alexandre Cudet. Depuis lors, Monsieur Alexandre Cudet et ses collègues mènent à bien leurs projets anti-environnementaux très lucratifs par le biais d'une « Fondation des zones agricoles spéciales », qui est une entreprise de droit public et dès lors, dont le financement devrait être assuré selon toute vraisemblance par l'Etat. Ainsi, par le biais d'une entreprise de droit public, Monsieur Alexandre Cudet dépose à présent des demandes d'autorisation de construire en sa faveur (voir en annexe fiche du dossier n° DD 105650/1), ce qui lui permet de bénéficier du soutien et du financement de l'Etat par le biais d'une entreprise de droit public, dont il est le vice-président (voir en annexe extrait du Registre du commerce du canton de Genève relatif à la « Fondation des zones agricoles spéciales »), pour des projets de nature privée dont il est le seul à en tirer des profits et qui ne rentrent dès lors pas dans les caisses de l'Etat !

En plus de cette construction du projet ZAS déjà réalisée sur le terrain de Monsieur Alexandre Cudet, il existe un nouveau chantier ouvert depuis quelques semaines, visant à construire des nouveaux bâtiments industriels dans le cadre de la ZAS. La demande d'autorisation de construire y relative porte le numéro DD 105715 et concerne les parcelles 10'002, 10'003 et 10'004 de la commune de Troinex, propriétés de Monsieur Jean-Pierre Clavel. Sur le site web www.ge.ch/sadconsult, présentant un aperçu de toutes les demandes d'autorisation de construire dans le canton de Genève, la DD 105715/3 figure encore « en instruction » ; or il faut préciser que les travaux ont déjà commencé, comme indiqué

ci-dessus, ce qui n'est pas conforme aux indications figurant sur la liste des autorisations de construire du DALE figurant sous le lien www.ge.ch/sadconsult.

Si l'on continue à tolérer de telles constructions de ZAS, c'est-à-dire à laisser s'étendre la ZAS, le Canton de Genève verra ses terres agricoles disparaître petit à petit pour laisse place à des zones agroindustrielles, tout cela pour qu'une poignée d'agriculteurs tirent des profits considérables grâce à des fonds publics (Fondation des zones agricoles spéciales), en d'autres termes sur le dos des contribuables.

Il apparaitrait légalement plus juste de faire construire des ZAS dans des zones industrielles et non dans une réelle zone agricole. Il faudrait ainsi suggérer aux agriculteurs désireux de faire construire des ZAS qu'ils le fassent dans des zones industrielles qui abondent dans le Canton de Genève (Meyrin, Satigny, Vernier, Plan-les-Ouates) et ainsi qu'ils entrent en partenariat avec les propriétaires des terrains industriels afin de mener à bien leur projet. Les agriculteurs doivent ainsi exploiter leurs terres agricoles en accord avec l'affectation de la zone agricole et à côté de cela, s'ils le veulent, développer d'autres types de projets lucratifs tels que les ZAS, dans des endroits adaptés à cette activité.

1.3 Produits agricoles provenant de la ZAS

Du point de vue du consommateur, les produits tirés des ZAS (principalement des tomates et d'autres fruits et légumes) s'apparentent à des produits OGM avec des effets sur la santé potentiellement néfastes, car les fruits et légumes sont nourris artificiellement par des produits chimiques injectés dans la plante par infiltration; plus aucune terre n'est utilisée pour faire pousser ces fruits et légumes, puisqu'ils sont suspendus à plusieurs mètres du sol. Cette situation force les gens à consommer, contre leur gré, des produits toujours plus industriels, non biologiques.

1.4 Contamination de la nappe phréatique

La ZAS à Veyrier-Troinex soulève un autre problème majeur en terme d'environnement et qui est quasiment toujours passé sous silence lors de l'établissement de projet de ZAS: la contamination des eaux, et en particulier la contamination de la nappe phréatique de la zone des Marais à Troinex, laquelle alimente une partie de la population genevoise en eau potable. Les besoins en eau nécessités par les constructions dans la ZAS et la culture industrielle des fruits et légumes en découlant constituent des risques graves pour cette nappe phréatique, lesquels sont largement sous-estimés par les personnes impliquées dans l'élaboration de projets de ZAS. Cela représente un motif de plus pour contrer l'avancement de la ZAS dans le secteur Veyrier-Troinex.

1.5 Violation des dispositions sur les surfaces d'assolement

Les ZAS sont incluses dans les surfaces d'assolement. Les surfaces d'assolement représentent des divisions d'une zone en parties, en vue d'y exercer des cultures différentes; une rotation peut avoir lieu d'une année sur l'autre sur ces zones (appelées « soles »). D'après l'article 26 alinéa 1 OAT, les surfaces d'assolement font partie du territoire qui se prête à l'agriculture; elles se composent des terres cultivables comprenant avant tout les terres ouvertes, les prairies artificielles intercalaires et les prairies naturelles arables. Les cantons doivent veiller à ce que les surfaces d'assolement solent classées en zones agricoles (article 30 alinéa 1 OAT).

Si ces secteurs venaient à être complètement occupés par des constructions et installations pour la production hors-sol (ZAS), le quota cantonal de surfaces d'assolement de 8'400 ha (selon les dernières informations trouvées sur Internet et en accord avec l'article 27 alinéa 1 OAT) ne pourrait plus être garanti, puisque la construction d'une serre pour la ZAS nécessite une modification de l'inventaire des surfaces d'assolement. Si le Canton de Genève venait à dépasser ce quota, cela pourrait engendrer des problèmes en matière de respect de la législation fédérale.

1.6 Propositions pour le plan directeur communal de Troinex

Compte tenu des caractéristiques du projet ZAS dans la commune de Troinex et en application des bases légales mentionnées ci-dessus, je sollicite respectueusement que la ZAS qui sera prévue dans le plan directeur communal de la commune de Troinex soit limitée à la parcelle 10'024 de la commune de Veyrier, jouxtant la commune de Troinex. Quant à celle prévue aux parcelles 10'002, 10'003 et 10'004 de la commune de Troinex, je sollicite à ce qu'elle soit arrêtée et qu'aucune autre ZAS ne soit tolérée sur la commune de Troinex. Dans le cas contraire, je réclamerais une juste indemnité pour restrictions au droit de propriété et engagerait toute procédure nécessaire afin de faire rétablir une situation conforme au droit.

2. Route des Tournettes

2.1 Circulation sur la route des Tournettes

La route des Tournettes est une voie de circulation réservée aux personnes habitants le long de cette route, de même qu'aux personnes travaillant dans les exploitations agricoles. Des panneaux de signalisation installés aux deux extrémités de la route des Tournettes indiquent « Circulation réservée aux riverains » ; il ne s'agit dès lors pas d'une voie de transit.

Or bon nombre d'automobilistes empruntent la route des Tournettes comme voie de transit, sans y être domicilié ou sans venir y travailler. Je suis attristée de constater que ce problème de circulation n'ait pas intéressé jusqu'à présent les élus communaux, étant plus préoccupés par les problèmes de circulation pouvant affecter les quartiers au centre du village — dans lesquels ils résident.

Ce sont les autorités de la commune de Veyrier qui ont pris cette situation au sérieux, en installant de temps à autres des agents municipaux chargés de procéder à des contrôles; cela n'est toutefois pas suffisant pour endiguer le problème. C'est pourquoi, afin de trouver un compromis, nous suggérons comme solution facile à mettre en œuvre et n'impliquant aucun coût, de prévoir <u>un sens unidirectionnel de la route des Tournettes</u>.

Le sens emprunté qui apparaît le plus approprié devrait être une circulation entrante par l'extrémité de la route donnant sur la commune de Veyrier et une circulation sortante à l'extrémité de la route donnant sur la commune de Troinex. Pour un aperçu du sens unidirectionnel de la route des Tournettes que nous vous suggérons, nous vous prions de bien vouloir vous référer au mappe ci-joint. Ainsi, le sens unidirectionnel de la route des Tournettes permettrait également de régler la circulation des véhicules agricoles, sans devoir investir des montants élevés dans la réfection de cette route, contrairement aux propositions du bureau d'ingénieurs Trafitec dans son rapport daté de l'année 2013. En outre, je tiens à signaler qu'il existe d'autres routes d'accès pour les agriculteurs du secteur, qui devraient être utilisées au même titre que la route des Tournettes, comme le chemin de la Cantonnière, le chemin des Serraillones, voire en partic également le chemin des Diocès.

Le sens unidirectionnel de la route des Tournettes réduirait la circulation de transit sur la route des Tournettes et le passage des véhicules agricoles serait quant à lui fluidifié.

2.2 Prétendu parking prévu le long de la route des Tournettes

Nous avons appris qu'un parking était à l'étude le long de la route des Tournettes, afin d'y faire parquer des camions poids lourds et remorques d'une entreprise non-agricole n'ayant aucune activité commerciale sur la commune de Troinex, cela afin de faire en sorte que cette entreprise arrête de faire parquer ses camions poids lourds sur des places de parking situés dans d'autres secteurs de la commune. Nous ne comprenons pas pourquoi il faudrait faire supporter à d'autres habitants de la commune les désagréments liés au parcage de poids lourds et remorques d'une entreprise n'ayant aucun lien avec la commune de Troinex.

Après avoir consulté le site web <u>www.ge.ch/sadconsult</u>, nous n'avons trouvé aucune demande d'autorisation de construire relative à la construction d'un tel parking sur la route des Tournettes. Nous vous rappelons qu'à teneur de l'article 16 alinéa 1 LAT, les zones agricoles servent à garantir la base d'approvisionnement du pays à long terme, à sauvegarder le paysage et les espaces de délassement et à assurer l'équilibre écologique. Sont conformes à l'affectation de la zone agricole les constructions et installations qui sont <u>nécessaires à l'exploitation agricole ou à l'horticulture productrice</u> (art. 16a alinéa 1 LAT). La construction d'un tel parking serait totalement en désaccord avec l'affectation de la zone agricole et ne pourrait dès lors nullement être autorisé ni camouflé dans un plan directeur communal.

Je sollicite dès lors respectueusement que, dans l'hypothèse où il serait effectivement prévu de construire un tel parking, vous me communiquiez plus d'informations à ce sujet en tant que propriétaire voisine directement affectée et si ce parking a été prévu dans le plan directeur communal, qu'il en soit écarté au nom du respect de la loi.

3. Ecole canine

J'ai appris qu'il était prévu de créer une école canine sur la commune de Troinex. Je souhaiterais que vous m'indiquiez où est-il prévu de mettre sur pied une telle école canine?

Je ne vois pas quel intérêt public peut poursuivre la création d'une école canine aux frais de la commune, c'est-à-dire aux frais du contribuable. De surcroît, les montants engagés à cet effet paraissent trop élevés pour un tel projet, soit de l'ordre de CHF 10'000 à CHF 20'000. Je tiens à relever que si l'école canine devait être mise sur pied dans la zone agricole, ladite école ne serait pas conforme à l'affectation de la zone par application de l'art. 16 LAT et dès lors, ne pourrait pas être autorisée.

4. Fermeture de la frontière de Pierre-Grand

J'ai appris que la commune a déposé une demande auprès d'autorités fédérales afin de fermer (provisoirement ou définitivement?) la frontière au niveau de la route de Pierre-Grand. Pourriez-vous s'il vous plaît m'apporter plus d'informations à ce sujet, en particulier auprès de quelle autorité a été déposée cette demande et quel est le contenu de cette demande? Par ailleurs, pourquoi une telle demande a-t-elle été faite, en d'autres termes, quel est l'objectif poursuivi par le dépôt de cette demande?

Cette mesure pourrait avoir comme conséquence un report de la circulation sur d'autres routes de la commune et pourrait dès lors désavantager certains habitants par rapport à d'autres. Si l'on décide de fermer certaines petites frontières, il faudrait que toutes les petites frontières, par exemple celle de la route de Bossey, soient également fermées.

Je tiens à signaler que, selon le rapport relatif à la circulation à Troinex qui avait été effectué par l'un des mandataires de la commune, il s'avère qu'à la route de Pierre-Grand, la circulation n'est en moyenne que de 3'200 véhicules par jour, alors qu'elle est de 4'000 à la route de Bossey. Dès lors, si la demande visant à fermer la frontière de Pierre-Grand serait fondée sur des considérations liées à un trafic important dans ce secteur, il s'avère que les données techniques vont à l'encontre de cet avis ; sur cette base, la fermeture de la frontière de Pierre-Grand ne paraît dès lors pas justifiée.

5. Convocation aux réunions

Par le passé, diverses réunions publiques ont été tenues auxquelles ma famille et moi-même n'avons pas été conviées. Par ailleurs, des flyers ou autres informations ont été envoyés par les autorités communales aux habitants de la commune, lesquelles ne nous sont pas parvenues.

En tant que résidents de la commune de Troinex, nous entendons bénéficier des mêmes prérogatives que les autres habitants de la commune et faire valoir nos droits de la même manière. Nous avons trop souvent l'impression que la route des Tournettes est utilisée comme la décharge de la commune de Troinex, où l'on y installe tout ce que l'on ne veut pas avoir ailleurs (ZAS, circulation, parking pour les poids lourds et remorques, cabanons sauvages, etc.).

Nous souhaitons à présent que cette situation cesse et que nos intérêts soient pris en compte équitablement, comme pour les autres habitants de la commune, et que nous ne soyons plus mis à l'écart.

* * *

Je reste à votre entière disposition si vous souhaitez que nous nous rencontrions pour en discuter ou pour toute information dont vous pourriez avoir besoin de ma part. Je vous remercie également de bien vouloir m'apporter les renseignements demandés dans le présent courrier.

Recevez, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux, l'expression de mes sentiments distingués.

Nelly Iglesias Avocate

Annexes: mentionnées

Extrait Internet

Français Deutsch Italiano English

le 21.09.2014 à 12:26 [Etat du: 19.09.2014]

PDF | Nouvelle recherche | Extrait avec radiations

Report du	Nature juridique	Date Date de d'inscription radiation		IDE	Numéro fédéral	Numéro de dossier	
	Entreprise droit public	21 décembre 2012		CHE- 373.249.620	CH- 660.2.459.011-9	21808/2012	

Réf.	Nom	Réf.	Siège
1	Fondation des zones agricoles spéciales		Lancy

Réf.	éf. Adresse		Dates des Statuts
1	chemin du Fief-de-Chapitre 7, c/o ACADE Sàrl, 1213 Petit-Lancy	1	19.09.2008

Réf.	Base légale
	la loi cantonale concernant la constitution de la Fondation pour les zones agricoles spéciales (10229; PA 330.00) du 19.09.2009, entrée en vigueur le 25.11.2009.

Réf.	éf. But, Observations					
1	But: définir, promouvoir, développer et améliorer la structure foncière dans les zones agricoles spéciales, voir de réaliser et d'exploiter les équipements collectifs y relatifs (cf. statuts pour but complet).					
1	Organisation: conseil de fondation et organe de révision.					
	L'identification sous le numéro CH-660-2459011-9 est remplacée par le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-373.249.620.					

	JOURNAL		PUBLICATION FOSC			JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
Réf.	Numéro	Date	Date	Page/ld	Réf.	Numéro	Date	Date	Page/Id
1	21808	21.12.2012	31.12.2012	0/6998342	2	179	03.01.2013	08.01.2013	0/7004252
3		Complément	19.12.2013	0/7225832	4	21768	23.12.2013	30.12.2013	0/1263427

Membres et Personnes ayan	t qualité pour signer	
Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions w	Mode de Signature
Uong Dinh Mahn, de Fribourg, à Confignon	membre* président	signature collective à 2
Cudet Alexandre, de Troinex, à Troinex	membre* vice-président	signature collective à 2
Elmer Jacques Olivier, de Collonge-Bellerive, à Meinier	membre*	sans signature
Magnin Philippe, de Plan-les-Ouates, à Bernex	membre*	sans signature
Roset Martine, d'Avusy, à Satigny	membre*	sans signature
Salibian Kolly Karine, de Cologny, à Cologny	membre*	sans signature
Sermet Jean-Marc, de Neuchâtel, à Céligny	membre*	sans signature
Trottet Bernard, d'Avusy, à Veyrier	membre*	sans signature
van Loon Johannes Potter, de Montreux, à Troinex	membre*	sans signature
Multirévision, Belzer & Cie SA (CH-660-1632009-9), à Genève	organe de révision	
Bertone Catherine, de Genève, à Genève	directrice	signature collective à 2
*du conseil de fondation		

Ce document, issu d'une base de données Internet n'a aucune force légale et est délivré à seul titre de renseignement. A seul valeur légale un extrait délivré par le préposé, à partir d'une base de données métier totalement sécurisée.

PDF | Nouvelle recherche | Extrait avec radiations

ZONE AG

REQUERANT

FONDATION POUR LES ZONES AGRICOLES SPECIALES p.a. ACADE SARL

7, ch. du Fief-du-Chapitre

1213 Petit-Lancy

PARCELLE

10024

ADRESSE DE L'OBJET

Chemin de la Grande-Mer, Route des Tournettes MANDATAIRE

M. Roland COTTIER Ingénieur

14bis, route de Colovrex

1218 Grand-Saconnex

FEUILLE

14

COMMUNE

DOSSIER N°

PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE

M. Alexandre CUDET

DD 105650/1

Veyrier

DESCRIPTION DE L'OBJET

aménagement d'ouvrage de rétention

Google Maps



21.09.2014

COMMUNE DE TROINEX - 3 OCT. 2014 Troinex, le 29 septembre 2014 MAIRE ADJOINT 1 M. Potter VAN LOON, Maire de Troinex S.G. ADJOINT CC. M. Alain FORESTIER, président du Conseil municipal

Concerne : Problèmes de circulation quartier des Crêts

Messieurs,

Nous nous permettons de vous faire parvenir la présente afin de vous faire part de notre inquiétude et attirer votre attention sur le problème rencontré par les habitants du quartier des Crêts (chemin du Sillon, du Ruisseau, des Saules, et avenue des Crêts.) touchant aux conditions de circulation et de sécurité.

De par le développement de nombreuses constructions récentes dans le quartier, beaucoup d'enfants en âge scolaire empruntent quotidiennement ces chemins à vélo, en trottinette ou à pied pour se rendre à l'école, seuls ou en trottibus avec parents, mais nous constatons régulièrement plusieurs problèmes inquiétants relatifs à leur sécurité :

- Des chemins très étroits, rendant les croisements difficiles
- Une majorité de virages à 90 degré sans visibilité
- Beaucoup de véhicules roulant à une vitesse totalement inadaptée

En plus des enfants, de nombreuses personnes âgées empruntent régulièrement ces chemins pour leur promenade ou pour accéder aux transports publics.

Ces nouvelles constructions, dont nous nous réjouissons car elles amènent beaucoup de vie, engendrent également un important trafic de camions, de camionnettes de livraison et de déménagement, ce qui augmente encore la dangerosité du quartier.

A titre d'exemple, fin août, le facteur a été renversé par une camionnette au croisement du chemin du Sillon et du chemin des Saules. Heureusement, il s'en est sorti sans séquelle.

En raison des points développés ci-dessus nous préconisons, avant qu'un accident grave ne survienne, les mesures suivantes :

- Une limitation générale à 20km/h dans le quartier des Crêts
- Des panneaux attirant l'attention sur la présence d'enfants sur ces chemins
- La mise en place de ralentisseurs aux croisements

En souhaitant avoir retenu votre attention et dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive de votre part, nous vous envoyons nos cordiales salutations.

PS: nous demandons que cette communication soit lue lors d'une prochaine séance du Conseil municipal

Annexe: signatures des habitants approuvant cette initiative

INFORADAR Troinex : Résumé des résultats

Semaine du 2 au 8 juin 2014 : Route de Pierre-Grand, direction France (juste après le carrefour avec le ch. Jacques-Ormond). Vitesse limitée à 50 km/h.

- Vitesse moyenne : 46 km/h
- Vitesse moyen de 85% des véhicules : 55 km/h
- Dépassement dans la tolérance de 5 km/h : 14,7 %
- Dépassement de la limitation (1 à xx km/h) : 32,5 %
- Dépassements importants (+ de 30 km/h) : 0,1 %
- Vitesse maximale enregistrée : 101 km/h ! (mardi matin 3 juin à 8h57)

Semaine du 9 au 13 juin 2014 : Route de Moillebin, direction centre du village (entrée du village). Vitesse limitée à 50 km/h.

- Vitesse moyenne : 41,1 km/h
- Vitesse moyen de 85% des véhicules : 51 km/h
- Dépassement dans la tolérance de 5 km/h : 5,9 %
- Dépassement de la limitation (1 à xx km/h) : 15,5 %
- Dépassements importants (+ de 30 km/h) : 0,07 %
- Vitesse maximale enregistrée : 99 km/h ! (samedi matin 7 juin à 01h04)

Semaine du 1er au 8 septembre 2014 : Route de Pierre-Grand, direction France (entre les carrefours rte de Bossey et ch. Jacques-Ormond). Vitesse limitée à 50 km/h.

- Vitesse moyenne : 39 km/h
- Vitesse moyen de 85% des véhicules : 47 km/h
- Dépassement dans la tolérance de 5 km/h : 1,6 %
- Dépassement de la limitation (1 à xx km/h) : 5,6 %
- Dépassements importants (+ de 30 km/h) : 0,03 %
- Vitesse maximale enregistrée : 91 km/h ! (samedi 6 septembre à 00h13)

Semaine du 8 au 12 septembre 2014 : Route de Troinex, direction Veyrier (à la hauteur du garage de Troinex). Vitesse limitée à 50 km/h.

- Vitesse moyenne : 41.6 km/h
- Vitesse moyen de 85% des véhicules : 49 km/h
- Dépassement dans la tolérance de 5 km/h : 2,5 %
- Dépassement de la limitation (1 à xx km/h) : 9 %
- Dépassements importants (+ de 30 km/h) : 0,05 %
- Vitesse maximale enregistrée : 93 km/h ! (mardi 10 septembre à 00h31)



Présentation du projet de Budget 2015

Conseil municipal du 13 octobre 2014

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons l'avantage de vous présenter les projets de Budget de fonctionnement et de Plan des investissements pour 2015.

Les prévisions pour les recettes fiscales 2015 établies par le département des finances de l'Etat de Genève (DF) sont meilleures que celles que nous avions estimées dans le cadre du plan quadriennal, et tout en restant prudents, nous vous présentons un projet de budget équilibré.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget de fonctionnement 2015 se présente comme suit :

	Budget	Projet Budget	Ecarts	Comptes
	2014	2015	2014-2015	2013
Revenus	8'162'253	8'859'396	697′143	8'088'138
Charges	8'153'071	8'838'192	685′121	8'262'605
Résultat	9′182	21'204	12'022	-174'467

L'augmentation du total des revenus, de même que celle du total des charges proviennent essentiellement de l'augmentation des recettes et des charges fiscales (+ CHF 685'047 et CHF 591'201 respectivement).

Recettes fiscales:

Les recettes fiscales estimées par le département des finances (DF) pour 2015 sont en progression. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation de notre taux de part privilégiée qui se montera à environ 65% en 2015, contre 62% en 2014 (33% en 2011).

Pour mémoire, la part privilégiée dépend de l'indice général de capacité financière de notre commune. L'indice 2015 est constitué de la moyenne des indices annuels de 2011, 2012 et 2013. Ces années étant déficitaires, notre indice de capacité financière a baissé avec pour effet une augmentation de notre part privilégiée. Il est par contre fort probable qu'à partir de 2016 cette dernière se réduise à nouveau.

Toutefois, la prudence reste de mise car des événements imprévisibles peuvent changer considérablement ces estimations, comme nous avons pu le constater en 2011. C'est pourquoi nous présentons, dans ce projet de budget, des recettes fiscales inférieures d'environ CHF 400'000 à celles estimées par le DF.

Par ailleurs, notre part dans la répartition du fonds de péréquation intercommunale des personnes morales est estimée à CHF 480'000 pour 2015 (2014 : CHF 360'000). Le fonds est alimenté par 20% des montants encaissés sur les entreprises genevoises et est redistribué en fonction de la capacité financière de chaque commune.

Vous trouverez dans les documents annexés au budget un tableau présentant de manière plus détaillée l'estimation des recettes fiscales pour 2015, ainsi que l'évolution depuis 2010.

Charges fiscales:

En 2015 nous devrons verser un montant de <u>CHF 211'201</u> dans le cadre de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale (PFI), alors qu'en 2014 nous recevons une contribution de CHF 95'953. Cette somme est définitive, la loi prévoyant que les montants sont calculés sur la base des comptes communaux bouclés 2 ans plus tôt, soit les comptes de l'année 2013 pour le budget 2015 (compte 9000.3410).

Pour rappel, la loi sur le renforcement de la PFI poursuit les 3 buts suivants :

- 1) Renforcer les ressources des communes à faible capacité financière en redistribuant des ressources entre les communes « riches » et les communes « pauvres » sur la base de l'indice de ressources par habitant, un calcul complexe déterminé en fonction du potentiel des ressources de chaque commune.
- 2) <u>Encourager le développement de l'intercommunalité</u>: chaque commune contribue en fonction de sa valeur du centime au fonds intercommunal à hauteur de CHF 23 millions par année. Ce fonds est destiné au financement de certains investissements et dépenses de fonctionnement à caractère intercommunal. Il prend également en charge les intérêts des dettes des communes à faible indice de capacité financière.
- 3) <u>Encourager les projets dans le domaine des structures d'accueil de la petite enfance</u>: un fonds commun est alimenté par les communes en fonction de leur capacité financière (valeur du centime) et le montant disponible est ensuite redistribué entre les communes selon le nombre de places en crèche qu'elles subventionnent.

D'autre part, les recettes fiscales estimées ayant augmenté, il est probable que le montant des reliquats au bilan sera plus élevé en fin d'année et il faudra augmenter les provisions pour pertes sur créances en conséquence, afin de maintenir un taux de couverture de 50%. Nous avons estimé cette augmentation à CHF 300'000 (comptes 9000.3300 et 9000.3301).

Nouveau modèle comptable harmonisé pour les communes (MCH2)

Dans le but d'uniformiser les plans comptables des communes suisses et d'offrir la vision la plus conforme possible à la réalité de la situation financière, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité en 2008 le MCH2, comprenant 21 recommandations et un plan comptable uniforme. La CDF recommande aux cantons et communes de mettre en œuvre ces recommandations aussi rapidement que possible, dans un délai de 10 ans, soit en 2018 au plus tard. Pour le canton de Genève, l'application du MCH2 est prévue pour 2016 ou 2017. Les principales différences avec le modèle comptable appliqué actuellement sont les suivantes :

- Plan comptable plus détaillé
- Vote des budgets et des dépassements à 2 positions de fonction et 2 positions de nature (= regroupement de plusieurs comptes), permettant ainsi une plus grande souplesse
- Présentation du compte de fonctionnement à 3 niveaux de résultat (actuellement 1 niveau)
- Annexes aux comptes plus détaillées

Afin de faciliter la future mise en place du MCH 2 et d'améliorer la comparabilité des exercices futurs, un certain nombre de nouveaux comptes ont été créés pour l'établissement du projet de budget 2015.

Les principales nouvelles rubriques, ainsi que les changements de libellés dans la présentation du budget 2015 sont les suivants :

	Nouvelles rubriques (nature) en 2015	Α	nciennement compris dans les rubriques :
			(ancien libellé)
3034	Cotisations ALFA (allocations familiales)	3030	Cotisations AVS, AI, APG, AC
	((Assurances sociales (AVS, etc))
3055	Assurances maladie (AMAL)	3050	Assurances accidents (LAA)
	, ,		(Assurances maladie et accidents)
3099	Autres charges du personnel	3090	Formation du personnel
			(Autres charges du personnel)
3102	Imprimés et publications	3100	Matériel de bureau
			(Fournitures bureau, imprimés, pub.)
3111	Machines, appareils, véhicules et outils	3110	Mobilier, machines et appareils de bureau
			(Mobilier, machines, matériel, véhicule)
3113	Matériel informatique	3110	Mobilier, machines et appareils de bureau
			(Mobilier, machines, matériel, véhicule)
3118	Logiciels, licences informatiques	3110	Mobilier, machines et appareils de bureau
			(Mobilier, machines, matériel, véhicule)
3182	Honoraires des conseillers externes	3180	Prestations de services de tiers
	(avocat, fiduciaire, architecte, etc)		(Honoraires, assurances, tél. etc)
3184	Primes d'assurance choses	3180	Prestations de services de tiers
			(Honoraires, assurances, tél. etc)
3301	Pertes sur créances effectives	3300	Dépréciation sur créances
			(Pertes sur débiteurs)
4001	Impôts sur la fortune, pers. physiques	4000	Impôts sur le revenu, pers. physiques
			(Impôts sur revenu et fortune PP)
4002	Impôts à la source, pers. physiques	4000	Impôts sur le revenu, pers. physiques
			(Impôts sur revenu et fortune PP)

Afin de ne pas surcharger les commentaires, seule la mention MCH2 est mentionnée en marge pour les comptes concernés, en référence à ce tableau.

Autres charges et revenus de fonctionnement

Compte tenu des analyses récentes de la Banque Nationale Suisse sur l'économie de notre pays, nous devons rester prudents et continuer à réaliser des économies lorsque cela est possible. D'une manière générale, nous relevons que nos dépenses de fonctionnement sont assez stables et nous vous donnons ci-dessous quelques précisions concernant certains éléments du budget.

Administration générale

0100 Conseil municipal:

3000 Les indemnités des conseillers municipaux, du Maire et des adjoints avaient été réduites d'environ 10 % en 2012 afin de contribuer aux mesures d'économie. Nous proposons de rétablir les indemnités des conseillers municipaux à leur niveau initial, soit CHF 2'400 par conseiller.

0200 Maire et Adjoints

- 3000 Nous proposons également d'augmenter les indemnités du Maire et des Adjoints dès le 1^{er} juin 2015 pour la nouvelle législature de la manière suivante : une indemnité totale de CHF 43'000 pour le Maire et de CHF 33'000 par adjoint (2014: 35'000 et CHF 30'500 respectivement). Ces montants sont composés d'un salaire et d'une indemnité forfaitaire pour dédommagements et frais de déplacement de CHF 8'000 (comptabilisés sous les rubriques 3000 et 3170 respectivement). Cette proposition a pour motif l'alourdissement constaté en pratique des tâches des magistrats.
- Jusqu'en 2014, une deuxième indemnité forfaitaire pour le Maire et les Adjoints était incluse dans le compte 3170 tout en étant soumise aux charges sociales (CHF 4'500 et CHF 1'000 respectivement). Par soucis de cohérence, nous avons reclassé ces montants sous la rubrique 3000 « Indemnités Maire et Adjoint » puisqu'ils sont de fait assimilés à un salaire.

0500 Administration générale

Nous avons engagé notre ancienne apprentie en tant que secrétaire-réceptionniste à 40 % pour une durée déterminée de 2 ans, lui permettant en parallèle d'obtenir sa maturité professionnelle. Nous prévoyons également d'engager un ou une nouveau/elle apprenti(e) en septembre 2015, notre stagiaire terminant son mandat fin août 2015.

08 Bâtiments du patrimoine administratif

0809 Salle des fêtes et des sports

- 3010 Suite à la réorganisation des services et à la nouvelle répartition des tâches entre le concierge de l'école et celui de la salle des fêtes, le budget pour le traitement du personnel augmente. Toutefois, cette hausse est compensée par une diminution des frais de nettoyage par des tiers (poste 3141).
- 3220 L'emprunt de CHF 10'000'000 contracté en 2009 pour la construction de la salle des fêtes est arrivé à échéance le 30 septembre 2014. Nous l'avons renouvelé de la manière suivante :
 - CHF 7'000'000 à taux fixe 15 ans (2.055%)
 - CHF 3'000'000 à taux fixe 5 ans (0.916%), avec un remboursement de CHF 200'000/an

Nous avons pu ainsi diminuer la charge d'intérêts d'environ CHF 60'000 par année.

1 Sécurité publique

1000 Etat civil

3100 Un montant de CHF 11'000 pour les frais d'impression du matériel électoral (pour les élections communales de 2015) a été budgété selon les estimations fournies par le canton de Genève.

1100 Police municipale (sécurité)

3520 Le projet de collaboration avec les agents municipaux d'une commune voisine pour le contrôle des parkings et d'autres tâches est en cours de négociation. Un budget de CHF 30'000 a été estimé à titre indicatif. Toutefois, il n'y a pas encore d'estimation précise du coût et le vote d'un crédit supplémentaire sera, le cas échéant, nécessaire.

Enseignement et formation

3010 Suite à la réorganisation des responsabilités entre les concierges de la salle des fêtes et de l'école, nous avons pu diminuer le budget du traitement du personnel, de même que les frais de nettoyage par une entreprise tiers (3141).

33 Parcs et promenades

Des travaux de rénovation des chemins du parc de la Mairie sont prévus en 2015, ainsi que l'élagage des arbres à proximité du stade de l'église (ch. J.Ormond). De plus, les prestations de la Fondation Trajet qui s'occupe de l'entretien des parcs ont été réévaluées en fonction de l'augmentation des tâches effectuées.

54 <u>Institutions pour la jeunesse</u>

- Le taux d'occupation de notre commune pour l'accueil familial de jour est passé de 2 à 3 places, c'est pourquoi le budget de la subvention augmente.
- 3653 Certaines charges prévues dans le budget de la crèche « La Cigogne » en 2014, notamment la rénovation des places de jeux pour CHF 40'000, ne sont pas reconduites en 2015, ce qui explique la baisse du prix de la place.

Routes communales

- 3010 L'augmentation de ce poste s'explique par les ajustements de salaires justifiés par les statuts du personnel d'une part et, d'autre part, par le projet d'engager un apprenti à la rentrée 2015.
- Suite à la création du fonds intercommunal d'assainissement du réseau secondaire (FIA) dans le cadre de la révision du financement de l'assainissement, une taxe sur les surfaces imperméables des voiries publiques sera prélevée dès 2015. Le montant de la taxe 2015 a été estimé par la Direction générale de l'eau (DGEau), et se monte à CHF 9'600 HT (CHF 0.25/m²).

72 Traitement des déchets

- 3181 La collaboration prévue initialement en 2014 avec l'association Partage pour la récupération des déchets de cuisine organiques a été différée et commencera probablement en 2015. Cette nouvelle prestation occasionnera un coût supplémentaire de CHF 32'000 environ pour la levée des déchets, selon la dernière estimation réalisée. Cette dépense devrait être légèrement compensée par une baisse des frais de traitement des ordures ménagères (3183).
- Pour le lancement du projet, il est prévu d'acquérir un certain nombre de poubelles et de sacs biodégradables pour les déchets organiques qui seront mis à disposition des habitants, à prix réduit. Ces dépenses figuraient déjà au budget 2014, nous les avons donc reconduites.

95 Immeubles du patrimoine financier

Les montants inscrits tant aux charges qu'aux revenus de nos immeubles locatifs sont repris des budgets établis par la régie et affinés en fonction des éléments portés à notre connaissance et des coûts/recettes effectifs des années précédentes. Certaines estimations des revenus des locations ont été revues à la baisse en fonction des recettes effectives 2013 et 2014.

PLAN DES INVESTISSEMENTS

En 2015, les principaux investissements du patrimoine administratif envisagés pour un total de CHF 1'420'000 sont les suivants :

- Travaux d'aménagements définitifs des chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize, ainsi que mise en place de la zone 30 km/h dans le village, selon le plan de circulation (travaux échelonnés sur 2015 et 2016).
- Suite de l'étude pour la construction d'un nouveau club-house, du réaménagement d'une partie de la zone sportive et de la construction d'une crèche.
- Remplacement de la chaufferie du bâtiment de la voirie et du service du feu.
- Réfection de la place de jeux de la garderie Gaspard & Trottinette
- Mise à l'étude de l'aménagement du centre du village et de l'école.

Pour rappel, le plan des investissements n'indique qu'une intention et chaque projet devra faire l'objet d'une délibération pour l'ouverture d'un crédit, soumise au vote du conseil municipal.

D'autre part, dans le cas où le projet d'acquisition de la parcelle appartenant à la famille Kobel devait se concrétiser, un crédit d'investissement devra être voté.

Par ailleurs, les investissements du patrimoine financier prévisibles en 2015 sont les suivants :

- Début des travaux de construction des immeubles Saussac
- Pose de panneaux solaires sur la toiture de l'immeuble ch. Lullin 13-15

Le tableau « Recensement des investissements prévisibles 2015-2018 » est joint aux documents du budget.

EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2016 à 2018 - PROJECTIONS

Nos projections pour les années 2016 à 2018, selon le tableau ad hoc, montrent que le maintien d'un équilibre financier reste un exercice difficile et dépendra essentiellement de l'évolution favorable ou non des recettes fiscales, ainsi que l'impact des investissements sur les charges.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous rappelons que ces projets de budgets seront examinés par la commission des finances le **lundi 27 octobre prochain à 18h30.**

Troinex, le 13 octobre 2014

La Mairie